Israël - Poursuite de la colonisation

La France est vivement préoccupée par l'accélération des annonces et décisions provocantes en matière de colonisation israélienne à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

Elle condamne fermement les décisions prises hier par la municipalité israélienne de Jérusalem d'autoriser la construction de 130 nouveaux logements dans la colonie de Gilo et d'un complexe touristique dans le quartier palestinien de Silwan, à Jérusalem-Est.

La France condamne également l'accord conclu par le gouvernement israélien en vue de la «légalisation» a posteriori de l'avant-poste de Ramat Guilad, situé dans le nord de la Cisjordanie. Tous les avant-postes doivent être démantelés, comme s'y est engagé Israël au titre de la Feuille de route de 2003.

Nous rappelons que la colonisation, dans son ensemble, est illégale au regard du droit international. Comme la France et ses partenaires européens siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU l'ont rappelé le 20 décembre, l'extension délibérée et systématique des colonies menace la solution des deux États, essentielle pour assurer la sécurité d'Israël à long terme.

Ces projets doivent cesser afin d'aider à instaurer entre les parties un climat de confiance propice à la reprise des négociations directes.